

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 25 octobre 2023 fixant le nombre de places offertes en 2024 pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées

NOR : ARMH2328966A

Par arrêté du ministre des armées en date du 25 octobre 2023, le nombre maximum de places offertes en 2024 pour l'admission à l'École des commissaires des armées et le recrutement dans le corps des commissaires des armées au titre du 1° et du 3° de l'article 4 du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des commissaires des armées est fixé comme suit :

NATURE DU CONCOURS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Concours sur épreuves ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes exigés des candidats au concours externe de l'École nationale d'administration (1° de l'article 4)	27
Concours sur titres ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes universitaires exigés (3° de l'article 4)	13
TOTAL	40

Si les places offertes au titre du concours prévu au 3° de l'article 4 du décret précité ne sont pas pourvues, celles-ci sont reportées sur le concours prévu au 1° du même article.